

| | | | | |
|----------------------|--|---|----------------------|------------------|
| GROS-OEUVRE | PARACHÈVEMENT | TOITURE | VITRAGE MENUISERIE | MANUEL |
| MÉTIER MÉCANISÉS | VOIRIES VOIES FERRÉES VOIES HYDRAULIQUES | NÉGOCE EN MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION | TECHNIQUES SPÉCIALES | Campagne AMIANTE |
| CORONAVIRUS COVID-19 | | TRAVAILLER EN HAUTEUR EN TOUTE SÉCURITÉ | BIEN-ÊTRE | |

Bron : Carolien Coenen

Vous souhaitez plus d'informations sur les formations ?

Vous voulez connaître les détails sur les régimes de formation et les interventions sectorielles ?

Les formations offrent à vos ouvriers la chance de s'enrichir et à votre entreprise de se renforcer.

C'est pourquoi Constructiv octroie des interventions financières³ pour vos ouvriers CP 124 qui suivent des formations.

Ces interventions peuvent varier selon le moment de la formation, voyez le tableau ci-dessous:

| | | PENDANT LES HEURES DE TRAVAIL | | EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL | | | |
|------------------------------|--------------------------------|---|-------------------------|---|--|--------------------------------|--|
| | | EN SEMAINE | EN ENTREPRISE | HIVERNALE ² | LE SOIR | LE SAMEDI | |
| L'ouvrier suit une formation | du | 1 sep jusqu'au 31 août | | 1 déc jusqu'au 31 mars | | 1 sep jusqu'au 31 août | |
| | | paie le salaire horaire et la facture de la formation | paie le salaire horaire | met l'ouvrier en chômage temporaire pour intempéries et paie la facture de la formation | ne paie pas de salaire horaire | ne paie pas de salaire horaire | |
| L'entreprise | Intervention pour l'entreprise | €25/h/ouvrier¹ | €25/h/ouvrier | €10/h/ouvrier | €10/h/ouvrier | €10/h/ouvrier | |
| | Prime pour l'ouvrier | -- | | €55/jour | €10/h (max. €300/année scolaire) | €55/jour | |
| Limites | | max. 140 heures | | max. 160 heures | -- | -- | |

¹ Pour les formations ouvrant le droit aux subsides des autorités régionales (CEP/VOV), les interventions à l'entreprise sont augmentées à hauteur de €6,30/h

² Pendant la période hivernale (01/12-31/03), vous pouvez mettre vos ouvriers (CP 124) au chômage temporaire pour intempéries ET leur faire suivre une formation. Pour rendre ces formations hivernales possibles, nous avons des partenariats avec des centres de formation, dont nos "excellents partenaires de formation": Confédération Construction, Bouwunie et Fema

³ Sous réserve de la signature de la CCT sectorielle

Contactez-nous !

Tel: 02 209 67 63

bru@constructiv.be

www.constructiv.be/bru



constructiv